

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1306

présenté par

M. Peiro, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

I. – Substituer aux alinéas 12 et 13 l'alinéa suivant :

« *b*) La première phrase du quatrième alinéa est ainsi rédigée : ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« *b bis*) La dernière phrase de l'avant-dernier alinéa est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.